



MAIRIE
DE
VILLENEUVE-SAINT-DENIS
77174

Téléphone : 01 60 43 01 06

Télécopie : 01 60 43 29 55

villeneuvesaintdenis.mairie@wanadoo.fr

Le 18 Mai 2018

Chers parents,

Depuis 2014 la commune de Villeneuve-Saint-Denis a respecté et appliqué la réforme de l'organisation du temps scolaire sur 4,5 jours répartis dès lors sur 5 matinées et 3 après-midi (soit 8 demi-journées), en mettant en place le mardi après-midi, les Nouvelles Activités Périscolaires portées par la Mairie.

Lorsque le décret n° 2017-1108 paru au Journal Officiel le 27 Juin 2017 a donné la possibilité aux communes de revenir à la semaine de 4 jours, nous nous sommes interrogés sur la pertinence de cette action.

Fort de cette expérience vécue depuis 3 ans, après sondage auprès des enseignantes de notre école et des parents, sensible à l'impact d'une telle réforme sur notre budget communale, et après l'avis du conseil d'école du 12 février 2018, une délibération municipale a été prise pour acter cette dérogation lors du conseil municipal du 13 février 2018.

La commune de Villeneuve-Saint-Denis a soumis les décisions de tous les membres (parents, enseignants, Mairie) à l'inspectrice d'académie, Patricia GALEAZZI, Directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, qui a finalement émis un avis favorable envers une réorganisation de la semaine des écoliers sur 4 jours. Donc dès la rentrée 2018 prochaine, le temps scolaire sera réparti comme avant sur 8 demi-journées, mais la classe aura lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Ce nouveau dispositif entraînera :

- La suppression de la demi-journée d'école du mercredi matin,*
- La mise en place d'un accueil périscolaire des enfants le mercredi (le matin ou la journée) au tarif horaire équivalent à celui de l'après-midi du mardi actuellement en place,*
- La disparition des Nouvelles Activités Périscolaires.*

Bien entendu, les accueils périscolaires du matin (7h30-8h30) et du soir (16h30-19h00) seront maintenus pour tous les jours y compris le mercredi ainsi que la cantine.

Avec ce nouvel emploi du temps scolaire la commune souhaite réinvestir la journée du mercredi en répondant au mieux aux attentes des familles et en apportant davantage de satisfaction aux enfants.

Soyez assurés que la commune met tout en œuvre pour organiser dans les meilleurs délais les modalités de ce rythme scolaire et les tarifs.

Je vous prie de recevoir, Chers parents, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire-Adjoint
Michel BAZERBES





Le 18 mai 2018

MAIRIE
DE
VILLENEUVE-SAINT-DENIS
77174

Téléphone : 01 60 43 01 06

Télécopie : 01 60 43 29 55

villeneuvesaintdenis.mairie@wanadoo.fr

Objet : Sondage pour l'Accueil Périscolaire les mercredis

Chers parents,

La semaine des 4 jours sera réinstaurée dès la rentrée septembre 2018. Ce sondage a pour but de prévoir l'encadrement en matière d'Accueil Périscolaire pour les mercredis. Nous vous prions de bien vouloir nous donner votre choix, afin d'organiser la rentrée septembre 2018.

Comptant sur votre réponse,

Veuillez agréer, Chers parents, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire-Adjoint,
Michel BAZERBES



COUPON REPONSE à retourner en Mairie ou à l'école
Avant le 02 juin 2018

Nom et Prénom de l'enfant :

Classe en 2018 - 2019 :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> de 7 h 30 à 8 h 30 | Accueil Matin |
| <input type="checkbox"/> de 8 h 30 à 11 h 30 | Accueil Périscolaire matin sans repas |
| <input type="checkbox"/> de 7 h 30 à 14 h 00 | Accueil Périscolaire matin avec repas |
| <input type="checkbox"/> de 14 h 00 à 16 h 30 | Accueil Périscolaire après-midi sans repas |
| <input type="checkbox"/> de 7 h 30 à 19 h 00 | Accueil Périscolaire toute la journée |
| <input type="checkbox"/> de 16 h 60 à 19 h 00 | Accueil soir |